

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 23/06/2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Gargenville, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
APPROBATION DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D' ACTIONS CLIMAT-AIR-ENERGIE DE LA COMMUNAUTE URBAINE		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 23/06/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 06/07/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 119

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 17

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
BERTRAND Alain a donné pouvoir à POYER Pascal
BORDG Michaël a donné pouvoir à COGNET Raphaël
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
GUIDECOQ Christine a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François
KHARJA Latifa a donné pouvoir à MONTANGERAND Thierry
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MACKOWIAK Ghyslaine a donné pouvoir à BOURE Denis
MARIAGE Joël a donné pouvoir à LE GOFF Séverine

MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à QUIGNARD Martine
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à BROSSE Laurent

Absent(s) non représenté(s) : 3

LAIGNEAU Jean-Pierre, MAUREY Daniel, PRIMAS Sophie

Absent(s) non excusé(s) : 2

ANCELOT Serge, OURS-PRISBIL Gérard

126 POUR :

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISKA Honorine, KONKI Nicole, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

1 CONTRE :

BOUDET Maurice

3 ABSTENTION :

MADEC Isabelle, NAUTH Cyril, WASTL Lionel

6 NE PREND PAS PART :

DE PORTES Sophie, GARAY François, LEBOUIC Michel, NEDJAR Djamel, RIPART Jean-Marie, VOYER Jean-Michel

EXPOSÉ

Pour répondre au défi que constitue le changement climatique, les collectivités locales ont un rôle déterminant à jouer dans la définition et la mise en œuvre d'actions visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction de la pollution atmosphérique, le développement des énergies renouvelables ou encore l'adaptation au changement climatique.

Il est maintenant acquis qu'un engagement fort de la collectivité dans la transition énergétique est synonyme de développement économique, d'attractivité et de qualité de vie pour ses habitants.

A ce titre, la Communauté urbaine constitue l'échelon territorial et opérationnel défini dans la stratégie de lutte contre le changement climatique, conformément aux dispositions fixées par la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

La Communauté urbaine joue donc un rôle de premier plan, que ce soit au travers de ses compétences directes (bâtiments, équipements publics, déchets, transports collectifs, distribution d'eau et d'énergie, etc.) ou de sa responsabilité légale d'organisation et de planification des territoires via ses documents stratégiques comme le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ou le plan local de l'habitat intercommunal (PLHi). Ses compétences lui confèrent une légitimité auprès des entreprises, des communes, des citoyens et des associations pour être un moteur de la transformation du territoire dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie.

Consciente des opportunités qu'offre la transition écologique sur son territoire, la Communauté urbaine a inscrit son déploiement dans son PCAET, dans ses contrats de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'Etat et ses objectifs territoriaux (COT) avec l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

La Communauté urbaine souhaite continuer à développer une politique de transition écologique ambitieuse. La démarche territoire engagé transition écologique (TETE), mise en place par l'Ademe, permet de valoriser le travail réalisé dans le cadre du PCAET, de le redynamiser et de structurer son actualisation, par une évaluation externe s'appuyant sur un référentiel national.

Fondé sur le principe de labellisation, il récompense le processus de management de la politique climat de la collectivité et les actions en découlant via l'attribution d'étoiles et la reconnaissance des réalisations de la Communauté urbaine au sein d'un label national.

La Communauté urbaine s'est engagée au sein d'un premier cycle de labellisation de 2018 à 2022. Celui-ci a permis l'obtention de la première étoile territoire engagé transition écologique. Fort de ce résultat, la Communauté urbaine poursuit cet engagement en adhérant au COT, il met en place un nouveau cycle de quatre années avec pour objectif l'obtention de la seconde étoile. La Communauté urbaine doit désormais se doter d'une stratégie et d'un plan d'actions climat-air-énergie pour concrétiser son engagement. Ces derniers constitueront de véritables leviers au service de la transition écologique du territoire.

Le COT, il permet de déclencher des financements, jusqu'à 350 000€, pour certains projets du plan d'actions. Ces financements sont validés en fonction de l'état d'avancement du plan d'actions au regard de l'évaluation du label TETE.

L'élaboration de cette feuille de route climat-air-énergie traduit en actions le cadre législatif et réglementaire mais s'attache également à décliner le PCAET de la Communauté urbaine. Ce programme d'actions s'établit sur 4 ans du 3 janvier 2022 au 2 janvier 2026.

Pour son élaboration, la Communauté urbaine a pu bénéficier de l'appui du cabinet de conseil Climat Mundi, mandaté au titre du COT, dont la Communauté urbaine a été lauréate.

En outre, en avril 2023, un atelier de co-construction de cette stratégie a permis d'associer à la démarche les services de la Communauté urbaine. En parallèle, un recensement des projets de la Communauté urbaine liés aux thématiques climat-air-énergie a été mené, permettant d'insérer les actions de la Communauté urbaine au sein de ce plan d'actions.

Ces temps de réflexion et d'échanges ont permis la mise en place de huit axes stratégiques pour le plan d'actions climat-air-énergie de la Communauté urbaine :

1. Développer l'éco-exemplarité de la Communauté urbaine ;
2. Développer la coopération de la Communauté urbaine avec les communes et sensibiliser les acteurs du territoire ;
3. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des logements sociaux et privés ;
4. Développer les énergies renouvelables sur le territoire ;
5. Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement ;
6. Santé environnementale : réduire des polluants atmosphériques et de la pollution sonore ;
7. Promouvoir et mettre en place l'adaptation au changement climatique du territoire ;
8. Développer une économie durable et locale avec les acteurs économiques et les citoyens du territoire.

Ces 8 orientations sont déclinées en 57 actions. Les fiches actions correspondantes se trouvent en annexe de la délibération. Via ce catalogue de mesures concrètes, ce plan présente les actions étant les plus à même de répondre aux objectifs du label tout en restant réalisables dans les délais du cycle.

Pour mettre en œuvre ces actions, un ETP au sein de la direction transition écologique a la charge de piloter le plan d'actions. Les dépenses d'investissement ne sont pas incluses, ces actions étant présentées au sein des budgets des services de la Communauté urbaine.

Le plan d'actions se déclinera sur les trois prochaines années, jusqu'au 2 janvier 2026. Des rapports d'avancement seront à fournir chaque année pour faire état de l'avancée de la Communauté urbaine. Les différentes étapes sont :

- 29 juin 2023 : validation du plan d'actions par le Conseil communautaire ;
- 2 juillet 2023 : envoi du premier rapport d'avancement incluant le plan d'actions à l'Ademe et validation ;
- 2 juillet 2024 : envoi du deuxième rapport d'avancement ;
- 2 juillet 2025 : envoi du troisième rapport d'avancement ;
- 2 janvier 2026 : fin du cycle climat-air-énergie ;
- Août 2026 : présentation des résultats.

Les différentes actions pourront par ailleurs faire l'objet de demandes d'aides individuelles et complémentaires auprès des partenaires institutionnels (Ademe, Région Ile-de-France, Banque des territoires, ...).

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la stratégie et le plan d'actions climat-air-énergie de la Communauté urbaine ci-annexés,
- de désigner un élu référent de la Communauté urbaine au label climat-air-énergie du programme territoire engagé transition écologique,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions et autres demandes d'aides auprès des partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 100-2 et L. 229-26,

VU la loi n° n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

VU la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi climat et résilience,

VU le décret n°2020-457 du 21 avril 2020 adoptant la 2^{ème} stratégie nationale bas carbone (SNBC),

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2020-12-10_03 du 10 décembre 2020 approuvant les objectifs stratégiques et le programme d'actions du plan climat air-énergie (PCAET) de la Communauté urbaine,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3_Aménagement du territoire le 20 juin 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la stratégie et le plan d'actions climat-air-énergie de la Communauté urbaine ci-annexés.

ARTICLE 2 : DESIGNE un élu référent de la Communauté urbaine au label climat-air-énergie du programme territoire engagé transition écologique.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à solliciter les subventions et autres demandes d'aides auprès des partenaires financiers.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 06/07/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 06/07/2023

Exécutoire le : 06/07/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 29 juin 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile